



Achat de voiture particulier

Par **Stephane**, le **03/08/2011** à **12:17**

Bonjour,

Je suis un particulier et je souhaite acheter une voiture à un autre particulier. Cette personne a mis en vente son véhicule sans penser qu'il partirai aussi vite. Du coup, avant de pouvoir me vendre complètement cette voiture, elle doit en commander une autre chez un concessionnaire. Les délais d'attente étant long, elle me demande de patienter jusqu'à recevoir sa nouvelle voiture.

Pour se protéger, la personne me demande un acompte, afin d'être sur que je ne me rétracterai pas une fois qu'elle aura commandé son nouveau véhicule.

Ma question est: est ce que je suis protégé si la personne a un accident avec le véhicule, étant donné qu'elle va toujours s'en servir, jusqu'à la vente définitive?

Si c'est elle qui se retracte et qui ne veut plus vendre le véhicule? Est ce qu'il y a des précautions à prendre? Quelle démarche suivre? des papiers à remplir?

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **12:26**

Non, on ne fait pas ça.

On achète une voiture, on signe le certificat de cession, on regarde le CT, on a le certificat de

non gage et on part avec.

Si vous signez maintenant, il pourra gager le véhicule, se le faire, quelle malchance, voler etc.

C'est plus que douteux comme manière d'agir, perso, je dirais une arnaque, vous paierez l'acompte et vous ne le reverrez plus